

Développement Social Urbain - Réaffectation de subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon et l'Office Public Municipal d'HLM ont confié deux études :

- d'une part à M. Richard GARCIA, Architecte (convention du 9 avril 1991) sur le secteur des cinq tours «Amitié», en vue de la réhabilitation de cet ensemble et de sa liaison avec le quartier de Saint-Ferjeux.

L'opération pourrait être financée comme suit :

Coût total TTC	50 000 F
Participation Ville	35 000 F
Participation OPM HLM	15 000 F

- d'autre part à M. Gérard BUISSON, Architecte (convention du 9 avril 1991) sur la grande barre 26 A à 26 F rue de Fontaine Ecu. La réhabilitation, dans le cadre du DSQ ayant été insuffisante, il s'agit d'un complément d'étude dans le cadre de la nouvelle convention locale de développement social, dans le but d'aider à la décision pour une intervention architecturale et urbanistique apportant des solutions aux problèmes sociaux qui se posent (empilement d'appartements de même type, cages d'escaliers exigües et dégradées, protection boulevard...).

Le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

Coût total TTC	71 160 F
Participation Ville	56 160 F
Participation OPM HLM	15 000 F

Le Conseil Municipal est invité à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant les participations de l'OPM HLM en recettes au chapitre 908.0.1059.00501.30100, et à les réaffecter en dépenses au chapitre 908.0.132.00501.30100, les participations Ville étant inscrites à la même imputation.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.